

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien

regroupant 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison situé sur la commune de Saulces-Champenoises

(08130) présentée par la société Énergie du Partage 9 sise chez Green Management 3000 - 8 bis rue Gabriel Voisin - CS 40003 - 51688 Reims Cedex 02

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2018-586 du 18 octobre 2018, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, du **mardi 13 novembre 2018 au vendredi 14 décembre 2018 inclus**. Ce parc éolien se compose de 4 aérogénérateurs et d'1 poste de livraison sur la commune de Saulces-Champenoises. La puissance totale maximale du parc sera de 13,8 MW pour une hauteur maximale de mât de 91,5 m et une hauteur sommitale maximale (pâle à la verticale) de 150 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

Mme Raymonde PAQUIS, assistante d'un cabinet de géomètres experts retraitée a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le projet sera implanté sur la commune de Saulces-Champenoises.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette enquête est consultable :

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Saulces-Champenoises aux heures habituelles d'ouverture au public,

- sur support papier en mairie de Saulces-Champenoises aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (vendredi 14 décembre à 18h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/projet-eolien-attigny-energie-du-partage-9/> et par courriel à l'adresse suivante : energiedulpartage9@democratie-active.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme le commissaire enquêteur EP9 – Mairie – 08130 Saulces-Champenoises. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le(s) registre(s) d'enquête à feuillets non-mobiles, côté(s) et paraphé(s) par le commissaire enquêteur en mairie de Saulces-Champenoises aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à la mairie de :

en mairie de Saulces-Champenoises (siège de l'enquête)	mardi 13 novembre 2018 de 09h00 à 12h00
	mercredi 21 novembre 2018 de 14h00 à 16h00
	samedi 1 ^{er} décembre 2018 de 9h00 à 12h00
	jeudi 6 décembre 2018 de 17h00 à 19h00
	vendredi 14 décembre 2018 de 15h00 à 18h00

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les communes d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Allonayi Ange-José DA GBADJI, personne responsable du projet auprès de l'entreprise Energie du Partage 9 à l'adresse suivante : chez Green Management 3000 - 8 bis rue Gabriel Voisin - CS 40003 - 51688 Reims Cedex 02 ou par courriel à dagbadji@ge3000.de ou agbessi@ge3000.de ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 18 octobre 2018

le préfet,

P/Le préfet et par délégation

Le secrétaire général


Christophe HÉRIARD